



Numéro de l'acte	2015-197-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

QUESTION N°2015-197

JEUNESSE : Contrat Enfance et Jeunesse- Renouveau

RAPPORTEUR : Madame Karine BONVOISIN

Par délibération en date du 19 Septembre 1991, le Conseil Municipal a adopté les dispositions du Contrat Enfance passé avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat, renouvelé en 1996, en 2002, en 2007 et en 2011, est arrivé à échéance le 31/12/2014.

Il vous est rappelé que l'objectif du Contrat Enfance et Jeunesse est de favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil. Ce développement doit être équilibré afin de répondre simultanément à 2 types de besoins et à terme :

- l'accueil permanent des enfants de moins de 3 ans dont les parents ont une activité professionnelle et assimilée
- l'accueil temporaire des enfants de moins de 6 ans, qu'il soit régulier ou occasionnel, quel que soit le statut des parents.

Le contrat stipule par ailleurs que la commune doit s'engager pour une durée de 4 ans à supporter les dépenses nouvelles résultant de ces diverses actions en faveur de la petite enfance et qu'en contrepartie de cet engagement, la C.A.F. versera une prestation de service "Enfance" pour les ressortissants de la C.A.F.

Les actions municipales « Petite Enfance » financées par ce dispositif sont le Relais Assistantes Maternelles, l'espace jeux « la courte échelle » et l'accueil de loisirs permanent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) de renouveler le Contrat Enfance et Jeunesse pour une durée de 4 ans soit du 01/01/2015 au 31/12/2018, sachant que des avenants pourront y être apportés en fonction de l'évolution des actions reprises dans ce contrat.

2°) d'adopter les dispositions de ce contrat et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT